

Annexe 1 – au Règlement Intérieur de la CRUQ

Composition nominative de la CRUQ au 1^{er} juin 2013 :

- ✓ La Présidente, Danielle GARCIA, la Directrice de la Clinique psychiatrique Lampre,
- ✓ Un médiateur Médecin et son suppléant, désigné par le représentant légal de l'établissement :
Le médiateur Médecin, le Docteur François CAMBOURNAC, Président de la CME - Psychiatre,
Le médiateur Médecin suppléant, le Docteur Roland SOURBETS – Psychiatre,
- ✓ Un médiateur non Médecin et son suppléant :
Madame Sophie DONDOROVAS
Madame Hélène LABORDE - Secrétaire Standardiste,
- ✓ Un représentant du personnel infirmier ou aide-soignant et son suppléant :
Madame Marie-Hélène ARBELOA – Infirmière,
Madame Jocelyne ROSIER – Infirmière,
- ✓ Deux représentants des usagers et leurs suppléants, désignés par le directeur de l'ARS Midi-Pyrénées parmi les personnes proposées par les Associations agréées.
Madame Monique AGOSTA – UDAF
Madame Monique-Andrée JACOMET – UDAF
Madame Marie-Christine PUCHEU - UNAFAM

Les représentants des usagers s'engagent à signifier à l'établissement tout retrait d'agrément ou dissolution de l'association, ayant proposé sa nomination.